

CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu dans la salle du Conseil communal (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies), le **mercredi 20 décembre 2023 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Règlement relatif à la gestion des salles communales par l'Administration - approbation.
2. Information - P.V. de vérification de caisse pour la période du 01/01/2023 au 30/09/2023.
3. Zone de police. Intervention financière communale pour 2024 : approbation.
4. CPAS. Modification Budgétaire n° 2/2023 - Services ordinaire et extraordinaire. Approbation.
5. CPAS. Pour approbation par le Conseil Communal - Budget 2024.
6. Budget communal des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024 : approbation.
7. Affiliation de la Commune de Ramillies au CRECCIDE (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie) pour 2024, en rapport avec le Conseil Communal des Enfants.
8. Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Huppaye. Compte 2022. Réformation.
9. Pour approbation. Fabrique d'Eglise Saint-André à Mont-Saint-André. Compte 2022.
10. Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Huppaye. Budget 2024. Réformation.
11. Fabrique d'Eglise Saint André à Mont-Saint-André. Budget 2024. Réformation.
12. Approbation des procès-verbaux des séances du 8 et du 15 novembre 2023.
13. Interpellations du Collège communal.

HUIS - CLOS

14. Nomination à titre définitif du receveur régional au poste de directeur financier pour l'administration communale.
15. Convention de mise à disposition d'un agent contractuel ayant la fonction d'un coordinateur supracommunal – prévention inondations, sur base de l'article 32 de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.



16. Convention de mise à disposition d'agents communaux fossoyeurs, sur base de l'article 32 de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs : approbation.
17. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 26/10/2023 désignant une maîtresse chargée du cours de philosophie et citoyenneté à titre intérimaire pour 12 périodes avec effet rétroactif du 19/10/2023 au 20/10/2023.
18. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 09/11/2023 désignant une institutrice maternelle intérimaire pour 5 périodes/semaine avec effet rétroactif le 06/11/2023.
19. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 09/11/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 14 périodes/semaine avec effet rétroactif du 06/11/2023 jusqu'au 08/11/2023.
20. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 09/11/2023 désignant une institutrice maternelle intérimaire pour 20 périodes/semaine avec effet rétroactif du 08/11/2023 jusqu'à la fin du congé de maladie.
21. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 09/11/2023 désignant une institutrice primaire intérimaire pour 24 périodes/semaine du 09/11/2023 jusqu'à la fin du congé de maladie.
22. Désignation de trois fonctionnaires sanctionneurs provinciaux dans le cadre des sanctions administratives communales.
23. ANCIEN CIMETIERE DE HUPPAYE : récupération de concessions (non renouvellement).
24. ANCIEN CIMETIERE DE HUPPAYE: récupérations des concessions datant d'après 1945 en défaut d'entretien.
25. ANCIEN CIMETIERE DE HUPPAYE: récupérations des concessions datant d'avant 1945 en défaut d'entretien.

Ramillies, le 12 décembre 2023

PAR LE COLLEGE,

P.O.

Le Directeur général - Secrétaire,

Le Bourgmestre - Président,

L. NOEL

J-J. MATHY